

Rencontres amicales par équipes (Procédure de sélection)

écrit par Webmestre AJEC | 19 décembre 2010



MATCHES INTERNATIONAUX AMICAUX PAR EQUIPES

Edition 3

Décembre 2013

MATCHES INTERNATIONAUX AMICAUX

PAR EQUIPES

(PROCEDURE DE SELECTION)

A. Objectif :

Permettre à tous de jouer, tout en préservant la qualité des rencontres.

B. Moyens :

B1. Sélection du premier tiers.

On sélectionne le premiers tiers des joueurs à partir de leur force de jeu uniquement.

B2. Sélection des deux derniers tiers.

On sélectionne les deux tiers suivants des joueurs à partir du pourcentage de non-participation suivant : nombre de matches amicaux par équipes refusés / (nombres de matches refusés + nombre de matches acceptés).

C. Procédure :

C1. Sélection du premiers tiers.

Méthode d'arrondissement à l'entier pour le premier tiers :

Pour les nombres non divisibles par trois, on arrondit à l'entier inférieur quand le reste est 1, et à l'entier supérieur quand le reste est 2.

La sélection se fait uniquement à partir du classement Elo ICCF, sans distinction de titres et sans autre considération (les classements Elo- FFE ou FIDE ne sont par exemple pas pris en compte.)

Les minoration suivantes sont apportées aux classements non-fixes (moins de 30 parties comptabilisées), n étant le nombre de parties comptabilisées au niveau international par le joueur depuis ses débuts :

20

8

1

NB : Si moins d'un tiers des candidats ont un classement ICCF, alors tous les candidats ayant un classement ICCF sont sélectionnés et tous les autres candidats sont sélectionnés selon C2.

L'ICCF ne publiant pour l'instant que les joueurs ayant 12 parties comptabilisées, la minoration -150 (et la minoration -100 dans certains cas) ne peut être appliquée, les joueurs ne connaissant pas leur classement. Toutefois une simulation Eloquery peut être effectuée pour un joueur **très fort** ayant moins de 12 parties et qui en fait la demande.

La sélection étant faite, les joueurs sont placés selon leur Elo ICCF, le plus fort Elo ICCF étant à l'échiquier 1.

En cas d'égalité au classement Elo ICCF, les joueurs sont départagés dans l'ordre par :

- a) le nombre de parties comptabilisées (le plus grand nombre l'emporte).
- b) l'ancienneté A.J.E.C. (l'adhérent ayant le plus grand nombre d'années passées à l'A.J.E.C. l'emporte).
- c) l'âge (la personne la plus âgée l'emporte).

C2. Sélection des deux tiers suivants.

Pour chaque candidat, on calcule le nombre suivant : nombre de candidature refusées / (nombre de candidatures refusées + nombre de candidatures acceptées).

Les candidats ayant les valeurs les plus importantes sont sélectionnés.

En cas d'égalité, le départage se fait dans l'ordre par :

- a. le nombre de matches amicaux joués (le plus petit nombre l'emporte).
- a. le nombre de parties internationales comptabilisées (le plus petit nombre l'emporte).
- a. l'ancienneté A.J.E.C. (l'adhérent ayant le moins d'années passées à l'A.J.E.C. l'emporte).
- a. l'âge (la personne la moins âgée l'emporte).

NB : Tout candidat dont c'est la première demande reçoit une valeur de 0,5.

Ordre des échiquiers :

On place alors les joueurs dans l'ordre de leurs classements ICCF.

Si le joueur n'a pas encore de classement ICCF, on le place suivant son classement FIDE, à défaut son classement FFE.

Les joueurs sans aucun classement seront placés sur les derniers échiquiers, avec préférence pour les joueurs ayant des antécédents échiquéens, à la condition de les préciser lors de l'inscription.

Le plus fort Elo est placé juste en dessous du dernier sélectionné du premier tiers,

et l'on place ainsi les joueurs dans l'ordre décroissant jusqu'au dernier échiquier.

En cas d'égalité, le placement des joueurs se fait dans l'ordre par :

a. le classement FIDE (celui qui a le classement FIDE le plus élevé l'emporte).

a. tirage au sort.

NB : Capitaneat Toute personne de l'A.J.E.C., désireuse ou non de jouer la compétition demandée, peut poser sa candidature, la procédure de sélection du Capitaine étant indépendante de celle des joueurs, et restant à la discrétion de la Commission de sélection qui s'efforcera de choisir la personne la plus compétente. S'il n'y a pas de Capitaine parmi les candidats retenus et que le Capitaine sélectionné souhaite jouer, il prendra la place du joueur dont le classement est le plus proche du sien. (A égalité de classement, il jouera devant lui.) Le joueur dont le Capitaine prend la place descend d'un rang dans l'ordre des échiquiers et repousse ainsi tous les échiquiers dont le rang est inférieur au sien d'une place. Le joueur initialement sélectionné au dernier échiquier est alors écarté de la compétition.

Un Capitaine qui donne satisfaction tout au long de la rencontre sera accepté au 1^{er} match amical par équipes ultérieur souhaité en tant que joueur, sans que ce 1^{er} match soit comptabilisé dans son pourcentage de participation.

NB : Retrait Toute personne désirant se désister doit le faire de telle manière que le Directeur des matches amicaux soit averti deux semaines avant la date de clôture des inscriptions.

Si cette clause n'est pas respectée, le joueur devra présenter une raison justifiant son retrait.

En cas d'abandon sans prévenir les personnes concernées ou de retrait jugé injustifié par le Capitaine, le Directeur de la compétition et la Commission de sélection, le joueur sera sanctionné de la manière qui a été décidée pour l'ensemble des compétitions ICCF.

D : Objections, questions et réponses :

D1. Les très forts joueurs français (les 20 premiers au classement ICCF par exemple) sont avantagés et ont de grandes chances de participer s'ils se présentent.

C'est vrai. Néanmoins ces joueurs jouent fort peu de compétitions amicales, et quand bien même ils seraient un ou deux à se présenter à chaque fois, cela n'enlèverait qu'une ou deux places à l'ensemble des candidats.

De plus, si pour une raison quelconque (match particulièrement attractif), ils étaient nombreux à postuler, tous ceux qui n'auraient pas été retenus dans le premier tiers, n'auraient quasiment aucune chance d'être sélectionnés dans les deux tiers suivants.

L'objectif de cette première sélection par le Elo ICCF est d'offrir à nos adversaires des adversaires chevronnés sur le premier tiers des échiquiers, afin de préserver une rencontre de qualité.

D2. Ne risque-t-il pas d'y avoir un écart de force important entre le dernier sélectionné du premier tiers et le premier des deux autres tiers ?

C'est possible, tout dépend des candidats et du nombre d'échiquiers. Néanmoins le dialogue avec notre partenaire étranger devrait permettre d'harmoniser cette éventuelle cassure.

D3. Pourquoi avoir choisi les valeurs -50, -100 et -150 pour établir les minorations ? A quoi correspondent-elles ?

Il faut établir des minorations importantes pour garantir un premier tiers de joueurs chevronnés, car ceux-ci constituent la charnière sur laquelle repose le match. Il n'est en effet pas question que certains joueurs, après deux victoires faciles par exemple, sans autre résultat international, soient propulsés sur l'un des premiers échiquiers. Il faut également des joueurs d'expérience sur ces échiquiers pour ne pas avoir de défection inopinée, comme ce pourrait être le cas avec des joueurs moins expérimentés.

Les valeurs correspondent aux valeurs P suivantes dans la table du Elo (tiré de la loi normale de Laplace-Gauss) : 0,57 ; 0,64 ; 0,70. Pour les joueurs ayant entre 8 et 20 parties, il a été décidé de choisir la valeur $P=0,64$. En fait les nombres -50, -100 et -150 ont été aussi choisis pour être connus par tous et être applicables très rapidement de tête. Ils permettent ainsi à tous de vérifier

facilement que la sélection a été faite avec sérieux et impartialité.

D4. Pourquoi avoir établi un pourcentage et pas, plus simplement, une valeur algébrique ? Un joueur qui aurait eu 5 réponses favorables et 8 refus serait à +3 et un autre 5 réponses favorables et 10 refus à +5. Le second jouerait la prochaine rencontre.

Cette idée a été envisagée, elle a le mérite d'être plus simple.

Néanmoins elle est injuste. Supposons un joueur qui joue depuis 20 ans à l'A.J.E.C. Il a joué 16 rencontres et a été refusé 8 fois, sa valeur algébrique est donc -8.

Ce joueur, s'il n'est pas un très fort joueur n'a pas la possibilité d'être sélectionné dans le premier tiers. Il ne peut donc être sélectionné que par sa valeur algébrique. Or si le nombre des membres de l'A.J.E.C. augmente régulièrement, par exemple 100 adhérents de plus chaque année, le joueur, eu égard aux nouveaux qui vont s'inscrire, ne pourra tout simplement plus jouer les matches amicaux qu'il affectionnait.

D5. Pourquoi ne pas avoir conservé l'ancien système, peut-être plus souple, plutôt que d'instaurer une procédure somme toute assez rigide ?

Dans l'ancien système, l' « idée des trois tiers » était appliquée : 1/3 de forts joueurs, 1/3 de joueurs intermédiaires, 1/3 de joueurs plus faibles et quelques « débutants ». L'idée était très judicieuse et permettait des matches relativement harmonisés. Le problème est que pour chaque tiers, et plus particulièrement pour les deux derniers tiers, certains joueurs restaient sur la touche, et parfois des années avant de pouvoir jouer. Certes les sélectionneurs essayaient d'établir un roulement, mais il n'était pas systématique et certains joueurs se sont plaints de ne pas être retenus plusieurs fois de suite.

Ce sont ces idées qui sont reprises ici, mais de manière systématique. Un joueur refusé à une compétition ne jouera peut-être pas la suivante (tout dépend du nombre de places disponibles par rapport aux demandes), mais il voit ses chances de participer augmenter de manière significative à chaque refus.

Le but de la procédure, outre garantir une qualité de jeu sur le premier tiers des échiquiers pour la renommée de l'A.J.E.C. dans le monde, est donc de permettre à tous de jouer et d'être sélectionné le plus souvent possible, sans commettre

d'injustice envers les individus.

NB : Pour le bon fonctionnement de cette compétition, la Commission de sélection s'engage à faire respecter l'ensemble des règles ci-dessus. Toutefois, aucun document officiel concernant la sélection des joueurs en France n'ayant été publié auparavant, la Commission de sélection peut être amenée à être confrontée à des imprévus : pour respecter l'esprit qui l'a conduite à définir ces règles, elle se réserve donc le droit de déroger exceptionnellement à tout ou partie de ces règles, à la condition d'expliquer publiquement (annonce sur le site ajec-echecs.org ou/et dans le Courrier des Echecs) les raisons de ses choix, en mettant en exergue le défaut constaté par la publication des listes avant et après changement hors procédure.

Il est à noter également que la Commission peut être limitée dans ses choix par les désirs de la partie adverse. Dans un souci de transparence, ces éventuelles restrictions devront être formulées clairement dès qu'elles sont connues.

La Commission de sélection :

Frank Geider
Michel Lecroq
Denis Rozier
Eric Ruch
Pierre LeBled
Alain Rogemont